

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins tenue en la salle de réunion de la MRC Les Moulins située au 148, rue Saint-André à Terrebonne le 14 août 2007 à 19 h 00, sous la présidence de monsieur Jean-Luc Labrecque, conseiller.

Sont présents messieurs, Michel Lefebvre, Daniel L'Espérance, Clermont Lévesque, et mesdames Marie-Josée Beaupré, Micheline Mathieu, Denise Cloutier et Denise Paquette.

Sont également présents monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier, mesdames Chantal Laliberté, aménagiste et Martine Baribeau, greffière de la MRC Les Moulins.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Nomination d'un président d'assemblée
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 12 juin 2007 et de la séance spéciale tenue le 26 juin 2007
5. Dépôt du procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 10 juillet 2007
6. Liste des comptes à payer
7. Liste des chèques émis aux mois de juin et juillet 2007
8. Dépôt de la correspondance
9. Appui à la MRC Abitibi-Ouest – Classification par type d'activités
10. Appui à la MRC de Portneuf – Règlement Q2-R8
11. Motion de félicitations à monsieur André Hénault
12. Appui à la MRC de Drummond – Nouvelles normes de disposition des animaux morts
13. Autorisation à Danielle Messier – Formation de l'Association des gestionnaires financiers municipaux du Québec
14. Rapport du Comité de transport
15. Commentaires sur la prestation de services en transport
16. Colloque de l'Association des CIT les 6 et 7 septembre 2007
17. Colloque sur le transport des personnes à mobilité réduite les 26, 27 et 28 septembre 2007

18. Contrat du transport adapté – Autorisation de signature
19. Coût pour l'émission des cartes d'accès tarif réduit
20. Renouvellement de la marge de crédit
21. Billets sur demande
22. Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 30 juin 2007
23. Transferts budgétaires
24. Budget supplémentaire
25. Publication du magazine Reflet économique
26. Publicité dans les cahiers «Découvrir la région», «Nouveaux voisins» et «La Rentrée» publiés par La Revue et Le Trait d'Union
27. Dépôt du rapport de sensibilisation à l'herbe à poux 2007
28. Résolution approuvant le bilan des activités 2006 et le programme des activités prévues en 2007 et demande d'aide financière au MAMR pour l'année 2007
29. Avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant l'article 4 du règlement numéro 113 établissant un service de transport en commun à l'intérieur de la municipalité régionale de comté Les Moulins, afin de modifier l'horaire des circuits #11 et # 18
30. Adoption du règlement numéro 114-7 modifiant l'article 3 du règlement numéro 114 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'extérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier le trajet du circuit # 35
31. Avis de motion pour modifier le règlement numéro 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de permettre les commerces dans les aires périurbaines
32. Adoption d'une résolution adoptant le projet de règlement numéro 97-18 modifiant le règlement numéro 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de permettre les commerces dans les aires périurbaines
33. Avis de motion pour modifier le règlement numéro 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de réajuster les limites et les dispositions relatives à certains îlots déstructurés en zones agricole permanente
34. Adoption d'une résolution adoptant le projet de règlement numéro 97-19 modifiant le règlement numéro 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de réajuster les limites et les dispositions relatives à certains îlots déstructurés en zone agricole permanente

35. Adoption d'une résolution pour fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation pour les projets de règlements numéros 97-18 et 97-19
36. Adoption d'une résolution pour fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation pour les projets de règlements numéros 97-16 et 97-17
37. Examen et approbation des règlements de zonage numéros 1001-026, 1001-033, 1001-034, 1001-035, 1001-037, 1001-038, 1001-039, 1001-040 et 1001-041, 1001-042 et 1006-004 de la Ville de Terrebonne
38. Démission de madame Diane Delorme, préposée au Transport adapté des Moulins et au secrétariat de la MRC Les Moulins
39. Engagement d'une préposée au Transport adapté des Moulins et au secrétariat de la MRC Les Moulins
40. Marathon de l'emploi de Lanaudière – 7^e édition
41. Nomination de deux agriculteurs à titre de représentants des agriculteurs, au Comité consultatif agricole (CCA)
42. Dépôt du procès-verbal de la rencontre du comité consultatif agricole tenue le 9 août 2007
43. Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois
44. Refonte du schéma d'aménagement et de développement révisé
45. Gestion des cours d'eau
46. Rivière Mascouche – Glissement de terrain au 3513, Jean-Talon à Mascouche
47. Rapport du Groupe Gauthier Biancamano Bolduc sur l'identification des espaces disponibles à l'intérieur de la zone blanche et l'évaluation du potentiel d'accueil des municipalités de la CMM
48. Conseil de la culture de Lanaudière
49. Projet Hexagone
50. Comité de vigilance - BFI Usine de triage Lachenaie ltée
51. Communauté métropolitaine de Montréal
52. Conférence régionale des élus de Lanaudière
53. Conseil régional de transport de Lanaudière
54. Rapport du Comité d'aménagement

55. Plan d'amélioration des services de transport 2007-2012

56. Période de questions

57. Clôture de la séance

6253-08-07 Ouverture de la séance

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par madame Micheline Mathieu et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est ouverte.

ADOPTÉ

6253.1-08-07 Nomination d'un président d'assemblée

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE monsieur Jean-Luc Labrecque soit et est nommé président d'assemblée.

ADOPTÉ

6254-08-07 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que proposé.

ADOPTÉ

6255-08-07 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 12 juin 2007 et de la séance spéciale tenue le 26 juin 2007

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 juin 2007 et le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 26 juin 2007 soient trouvés conformes et en conséquence approuvés.

ADOPTÉ

6256-08-07 Dépôt du procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 10 juillet 2007

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 10 juillet 2007, soit et est accepté pour dépôt.

ADOPTÉ

6257-08-07 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par madame Micheline Mathieu et résolu unanimement :

QUE la liste des comptes à payer pour la MRC au montant de 1 915 191,00\$ pour le mois de août 2007 soit et est acceptée (annexe «Comptes à payer – Août 2007»).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2007-051 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 1 915 191,00\$ (divers postes budgétaires en tenant compte de la ristourne applicable sur la TPS) soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6258-08-07 Liste des chèques émis aux mois de juin et juillet 2007

Il est proposé par madame Denise Cloutier, appuyée par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE la liste des chèques émis au cours du mois de juin 2007 pour un montant de 1 292 762,08\$ soit et est approuvée (annexes «Liste des chèques et retraits –Juin 2007»).

QUE la liste des chèques émis au cours du mois de juillet 2007 pour un montant de 1 085 794,68\$ soit et est approuvée (annexes «Liste des chèques et retraits –Juillet 2007»).

ADOPTÉ

6259-08-07 Dépôt de la correspondance

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (annexe «Liste de la correspondance –Août 2007»).

ADOPTÉ

6260-08-07 Appui à la MRC Abitibi-Ouest – Classification par type d'activités

CONSIDÉRANT QUE jusqu'en 2004, la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) pouvait attribuer plus d'une unité de classification par employeur et que cette façon de faire assignait le taux de prime selon le risque encouru par type d'activités;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi-Ouest exerce trois (3) types d'activités selon l'ancienne classification, soit le travail de bureau, les opérations forestières et l'exploitation d'un site de boues de fosses septiques et que ces activités représentent respectivement dans l'ordre 95%, 2% et 3% de sa masse salariale;

CONSIDÉRANT QUE la reclassification en une seule unité impute à la MRC d'Abitibi-Ouest une augmentation de cotisation de 236% à la quasi-totalité de sa masse salariale et ce, sans risque accru par rapport à l'ancienne structure de classification;

CONSIDÉRANT QUE dans les prochaines semaines la CSST va entreprendre de nouvelles discussions avec la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) pour bien comprendre les préoccupations de ses membres;

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Abitibi-Ouest demande à obtenir des classifications distinctes à la CSST pour chaque type d'activités exercées;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 07-A-142 adoptée par le comité administratif

de la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi-Ouest lors de sa session ordinaire tenue le 13 juin 2007 ;

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE la MRC Les Moulins appuie la résolution numéro 07-A-142 adoptée par le comité administratif de la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi-Ouest lors de sa session ordinaire tenue le 13 juin 2007.

QUE la présente résolution soit transmise à madame Ginette Grandmont, députée de Masson, à monsieur Jean-François Therrien, député de Terrebonne, à la Fédération Québécoise des Municipalités afin qu'elle fasse part à la Commission de la santé et de la sécurité du travail, lors des prochaines discussions, de la demande de la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi-Ouest, d'obtenir des classifications distinctes pour chaque type d'activités exercées.

ADOPTÉ

6261-08-07 Appui à la MRC de Portneuf – Règlement Q2-R8

CONSIDÉRANT QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a fait connaître le 4 juin dernier, le plan d'action gouvernemental contre les cyanobactéries affectant les lacs et les cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE les scientifiques s'entendent pour établir que la principale cause de prolifération des cyanobactéries est le phosphore déversé dans les lacs et les cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE le phosphore résulte essentiellement de l'urbanisation du bassin versant des lacs et cours d'eau;

CONSIDÉRANT QU'une bonne part de ce phosphore provient des fosses septiques des habitants du bassin versant;

CONSIDÉRANT QUE l'actuel règlement Q2-R8 sur le traitement des eaux usées pour les résidences isolées impose aux municipalités d'accorder des permis de construction de nouvelles résidences dans le bassin versant avec des systèmes de traitement des eaux usées qui ne contrôlent ou filtrent en rien le phosphore produit par les habitants de ces résidences;

CONSIDÉRANT QUE, conséquemment, chaque nouveau permis de construction émis par une municipalité dans le bassin versant d'un lac ou d'un cours d'eau augmente la charge de phosphore dans celui-ci;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités et leurs citoyens habitant le bassin versant d'un lac ou d'un cours d'eau, mais dont le territoire n'est pas riverain dudit lac ou cours d'eau, ne se sentent que peu concernés par la lutte aux cyanobactéries alors qu'ils sont des acteurs importants dans la prolifération de celles-ci;

CONSIDÉRANT QU'il existe déjà dans ce règlement des dispositions pour obliger l'installation de systèmes tertiaires de déphosphoration ou d'autres systèmes alternatifs contrôlant ou captant le phosphore émis;

CONSIDÉRANT QUE le ministère néglige d'approuver des systèmes tertiaires de déphosphoration conformes aux normes en vigueur, malgré que la technologie existe actuellement;

CONSIDÉRANT QUE le ministère ne fait que peu de chose pour encourager la recherche et l'innovation dans ce domaine afin d'aboutir à des résultats viables et économiquement plus accessibles;

CONSIDÉRANT QU'en attendant, les municipalités ne peuvent rien pour contrer cette situation de fait et de droit, n'ayant que peu de pouvoirs discrétionnaires en vertu du Q2-R8;

CONSIDÉRANT la résolution numéro CR 131-06-2007 adoptée par le conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Portneuf lors de sa séance ordinaire tenue le 20 juin 2007 ;

Il est proposé par madame Denise Cloutier, appuyée par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :

QUE la MRC Les Moulins appuie la résolution numéro CR 131-06-2007 adoptée par le conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Portneuf lors de sa séance ordinaire tenue le 20 juin 2007.

QUE la MRC Les Moulins, bien que reconnaissant que le plan d'action gouvernemental est un pas dans la bonne direction, demande au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs :

a) d'approuver le plus rapidement possible des systèmes tertiaires de déphosphoration ou d'autres types de systèmes qui contrôlent les émissions de phosphore provenant du traitement des eaux usées des résidences isolées ;

b) d'encourager la recherche et l'innovation en matière de système de traitement des eaux usées qui contrôlent ou réduisent sensiblement les émissions de phosphore ;

c) d'amender le Q2-R8 afin de donner aux municipalités le pouvoir de prescrire sur leur territoire et notamment pour les nouvelles constructions, des systèmes de traitement des eaux usées plus adaptés à leur situation pour mieux combattre la prolifération des cyanobactéries ;

d) de mettre en place des mécanismes obligeant les municipalités du bassin versant à imposer des mesures communes pour combattre les émissions de phosphore provenant des activités humaines et principalement des fosses septiques.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à madame Line Beauchamp, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, à madame Ginette Grandmont, députée de Masson, à monsieur Jean-François Therrien, député de Terrebonne, à monsieur Raymond Francoeur, député de Portneuf, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, ainsi qu'aux municipalités constituant la MRC Les Moulins.

ADOPTÉ

6262-08-07 Motion de félicitations à monsieur André Hénault

CONSIDÉRANT QUE monsieur André Hénault a été réélu préfet de la MRC de Joliette au cours de la séance ordinaire du conseil de la MRC tenue le 10 juillet 2007 ;

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement:

QUE le conseil de la MRC des Moulins offre ses félicitations à monsieur André Hénault à l'occasion de sa réélection comme préfet de la MRC de Joliette.

ADOPTÉ

6263-08-07 Appui à la MRC de Drummond – Nouvelles normes de disposition des animaux morts

CONSIDÉRANT la mise en application prochaine par l'Agence d'inspection des aliments du nouveau règlement relatif entre autres aux matières à risque spécifiées (MRS), qui obligera les producteurs agricoles et les abattoirs à disposer différemment de certains organes d'animaux morts;

CONSIDÉRANT QUE les coûts inhérents à cette nouvelle pratique forceront nombre de producteurs agricoles à enfouir à même leur ferme leurs animaux morts;

CONSIDÉRANT QUE cette pratique, même si elle est réglementée, comporte un certain nombre de risques, particulièrement dans les cas où les règles en la matière ne sont pas correctement appliquées;

CONSIDÉRANT QUE contrairement à ce qui se fait dans d'autres provinces, le compostage ou l'incinération des animaux morts n'est pas autorisé au Québec, même si dans de nombreux cas il pourrait s'agir d'une manière de faire qui, si elle est pratiquée selon les règles de l'art, peut être avantageuse pour le producteur et adéquate sur le plan environnemental;

CONSIDÉRANT QUE les nombreux problèmes que soulèvent, pour les producteurs agricoles, les nouvelles règles du jeu en matière de disposition des animaux morts;

CONSIDÉRANT la résolution numéro mrc8291/07 adoptée par le conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Drummond lors de sa séance ordinaire tenue le 4 juillet 2007;

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par madame Micheline Mathieu et résolu unanimement:

QUE la MRC Les Moulins appuie la résolution numéro mrc8291/07 adoptée par le conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Drummond lors de sa séance ordinaire tenue le 4 juillet 2007.

QUE la MRC Les Moulins demande au gouvernement du Québec de rapidement développer des solutions qui feront en sorte que les producteurs agricoles pourront efficacement et à coûts modiques disposer de leurs animaux morts, et à cet effet d'envisager, à l'instar d'autres provinces, de permettre le compostage et l'incinération d'animaux morts.

QUE copie de la présente résolution soit adressée aux autorités gouvernementales concernées et notamment au ministère de l'Agriculture, des pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), à madame Ginette Grandmont, députée de Masson, à monsieur Jean-François Therrien, député de Terrebonne ainsi qu'aux municipalités constituant la MRC Les Moulins.

ADOPTÉ

6264-08-07 Autorisation à Danielle Messier – Formation de l'Association des gestionnaires financiers municipaux du Québec

CONSIDÉRANT la tenue d'une formation portant sur les modifications aux normes comptables entrant en vigueur en 2007, organisée par l'Association des gestionnaires financiers municipaux du Québec qui se tiendra le 3 octobre 2007 au Manoir Rouville-Campbell;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par madame Denise Cloutier et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Danielle Messier, secrétaire-trésorière adjointe, soit et est autorisée à assister à la formation portant sur les modifications aux normes entrant en vigueur en 2007, organisée par l'Association des gestionnaires financiers municipaux du Québec qui se tiendra le 3 octobre 2007 au Manoir Rouville-Campbell ;

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2007-052 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 353,25\$ incluant les taxes, poste budgétaire 2130-454 «Administration – Formation » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6265-08-07 Rapport du Comité de transport

Il est proposé par madame Denise Cloutier, appuyée par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement:

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du Comité de transport soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

Commentaires sur la prestation de services en transport

Les membres du conseil prennent connaissance des plaintes et recommandations des usagers.

6266-08-07 Colloque de l'Association des CIT les 6 et 7 septembre 2007

CONSIDÉRANT la tenue du colloque annuel de l'Association des CIT qui aura lieu les 6 et 7 septembre 2007 à l'Hôtel Château Bromont sous le thème «Les CIT/OMIT/CRT : depuis 15 ans au cœur des grands changements»;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par madame Micheline Mathieu, appuyée par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC autorise mesdames Denise Cloutier, Denise Paquette, messieurs Michel Lefebvre, Clermont Lévesque, Donald Mailly, madame Danielle Messier et monsieur Daniel Pilon à assister au colloque annuel de l'Association des CIT qui aura lieu les 6 et 7 septembre 2007 à l'Hôtel Château Bromont. Les dépenses inhérentes leur seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2007-053 émis par le secrétaire-trésorier au montant de deux mille trente dollars (2 030,00\$), incluant les taxes, poste budgétaire 2370-312 «Transport en commun -Congrès, colloque» soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6267-08-07 Colloque sur le transport des personnes à mobilité réduite les 26, 27 et 28 septembre 2007

CONSIDÉRANT la tenue du colloque sur le transport adapté au Québec qui aura lieu du 26 au 28 septembre 2007 à l'Hôtel Universel de Rivière-du-Loup sous le thème «La responsabilité du transport des personnes, ça se partage !»;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par madame Micheline Mathieu et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC autorise madame Odette Quevillon, messieurs Michel Lefebvre et Daniel Pilon à assister au colloque sur le transport adapté au Québec qui aura lieu du 26 au 28 septembre 2007 à Hôtel Universel de Rivière-du-Loup. Les dépenses inhérentes leur seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2007-054 émis par le secrétaire-trésorier au montant de neuf cent soixante (960,00\$), excluant les taxes, poste budgétaire 2390-312 «Transport adapté -Congrès, colloque» soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6268-08-07 Contrat du transport adapté – Autorisation de signature

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC a adopté, le 12 juin 2007, la résolution numéro 6247-06-07 afin de demander à madame Nathalie Normandeau, ministre des Affaires municipales et des Régions, l'autorisation de signer une convention pour le service de transport adapté pour la période du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE madame Nathalie Normandeau, ministre des Affaires municipales et des Régions, a autorisé la signature de ladite convention par une lettre datée du 3 août 2007;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Jean-Marc Robitaille, préfet et monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Les Moulins soient et sont autorisés à signer une convention pour le service de transport adapté pour la période du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2016.

ADOPTÉ

6269-08-07 Coût pour l'émission des cartes d'accès tarif réduit

CONSIDÉRANT l'augmentation décrétée par l'AMT pour les cartes permettant des réductions de tarif;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par madame Denise Cloutier et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil statuent que toutes les cartes pour bénéficier du tarif réduit soient au coût de dix dollars (10,00\$) pour l'année 2007-2008.

ADOPTÉ

6270-08-07 Renouvellement de la marge de crédit

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler la marge de crédit auprès de la Banque Nationale du Canada ;

Il est proposé par madame Micheline Mathieu, appuyée par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil autorisent le crédit d'exploitation jusqu'à concurrence de 250 000\$ pour financer les besoins d'opérations courantes.

QUE monsieur Jean-Marc Robitaille, préfet et monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Les Moulins soient et sont autorisés à signer tout document relatif à ce financement.

ADOPTÉ

6271-08-07 Billets sur demande

CONSIDÉRANT la demande de marge de crédit pour les opérations courantes de 250 000\$;

CONSIDÉRANT QUE ce montant n'est pas suffisant pour couvrir les besoins en immobilisations dans l'attente du versement d'une subvention du ministère des Transports ;

Il est proposé par madame Denise Cloutier, appuyée par madame Denise Paquette et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil autorisent le crédit par billets sur demande jusqu'à concurrence de 1 000 000\$ pour financer les besoins en immobilisations.

QUE monsieur Jean-Marc Robitaille, préfet et monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Les Moulins soient et sont autorisés à signer tout document relatif à ce financement.

ADOPTÉ

6272-08-07 Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 30 juin 2007

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement:

QUE l'état des revenus et dépenses au 30 juin 2007 soit et est accepté pour dépôt.

ADOPTÉ

6273-08-07 Transferts budgétaires

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement:

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à effectuer les transferts budgétaires suivants:

Secrétaire-trésorier adjoint	2130-150	-30 253 \$
Greffière	2130-170	16 769 \$
Autres indemnités	2130-190	-1 707 \$
Bénéfices marginaux	2130-200	75 100 \$
Autres employés	2690-160	21 472 \$
Bénéfices marginaux	2690-200	3 592 \$
Association	2130-494	1 800 \$
Club Viagym	2690-970	54 710 \$
Surplus accumulé	5990-000	-141 483 \$

ADOPTÉ

6274-08-07 Budget supplémentaire

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Moulins a adopté un budget pour l'année 2007 en date du 22 novembre 2006;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter un budget supplémentaire pour l'activité «Transport collectif» pour tenir compte des programmes de subvention liés à la SOFIL et au fonds vert ;

CONSIDÉRANT QUE ces prévisions budgétaires ne constituent pas un déboursé additionnel pour la MRC pour l'année 2007, car ces sommes ont été prévues au budget de la MRC ;

Il est proposé par madame Denise Cloutier, appuyée par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le budget supplémentaire suivant au montant de 1 955 906,00\$ pour l'activité «Transport collectif» pour l'année 2007 soit et est accepté :

Revenus	82 500 \$	Subvention immobilisation	1382011
	385 509 \$	Subvention amélioration service	1382012
	1 487 897 \$	Subvention SOFIL	1382013
	<u>1 955 906 \$</u>		
Dépenses	55 095 \$	Études	2370411
	1 900 811 \$	Équipements	2370725
	<u>1 955 906 \$</u>		

Budget adopté:	11 681 582 \$
Budget supplémentaire	1 955 906 \$
TOTAL BUDGET	13 637 488 \$

ADOPTÉ

6275-08-07 Publication du magazine Reflet économique

CONSIDÉRANT la publication le 17 octobre 2007 de la 24^e édition du magazine Reflet Économique;

CONSIDÉRANT la proposition faite par le journal La Revue;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à retenir, pour la MRC des Moulins, deux (2) pages pour un publi-reportage avec les maires des deux villes dans la prochaine édition du magazine Reflet Economique, publié par le journal La Revue, pour un montant de 3 900,00\$, excluant les taxes applicables.

QU'il soit et est également autorisé à retenir une demi-page (1/2) pour le transport collectif pour un montant de 1 325,00\$, excluant les taxes applicables.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2007-055 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 5 225,00\$, excluant les taxes poste budgétaire 2190-341, Publicité-Information», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6276-08-07 Publicité dans les cahiers «Découvrir la région», «Nouveaux voisins» et «La Rentrée» publiés par La Revue et Le Trait d'Union

CONSIDÉRANT QUE La Revue et Le Trait d'Union publient les cahiers «Découvrir la région», «Nouveaux voisins» et «La Rentrée»;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par madame Denise Cloutier et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à retenir $\frac{1}{4}$ page couleur dans les cahiers «Découvrir la région», publié par La Revue au montant de 498,00\$ et «Nouveaux voisins» publié par Le Trait d'Union pour un montant de 425,00\$, excluant les taxes applicables.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à retenir $\frac{1}{2}$ page couleur dans les cahiers «La Rentrée» publié par La Revue pour un montant de 765,00\$ et Le Trait d'Union pour un montant de 732,00\$, excluant les taxes applicables.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2007-056 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 2 420,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-341 «Transport en commun - Publicité, information» soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6277-08-07 Dépôt du rapport de sensibilisation à l'herbe à poux 2007

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement:

QUE le rapport de sensibilisation à l'herbe à poux 2007 soit et est accepté pour dépôt.

ADOPTÉ

6278-08-07 Résolution approuvant le bilan des activités 2006 et le programme des activités prévues en 2007 et demande d'aide financière au MAMR pour l'année 2007

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et des Régions a reconduit pour l'année 2007 le programme d'aide financière aux MRC;

CONSIDÉRANT QUE, pour bénéficier dudit programme pour l'année 2007, la MRC doit présenter au ministère un bilan des activités réalisées en 2006 et un programme d'activités prévues en 2007;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont analysé le programme d'activités pour l'année 2007 et le bilan des activités pour l'année 2006 et se déclarent satisfaits;

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par madame Micheline Mathieu et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE soient adoptés les documents intitulés: «Programme des activités prévues par la MRC Les Moulins en 2007» et «Bilan des activités entreprises et/ou réalisées par la MRC Les Moulins en 2006».

QUE demande soit faite au ministère des Affaires municipales et des Régions de bénéficier de l'aide financière aux MRC pour l'année 2007.

ADOPTÉ

6279-08-07 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant l'article 4 du règlement numéro 113 établissant un service de transport en commun à l'intérieur de la municipalité régionale de comté Les Moulins, afin de modifier l'horaire des circuits # 11 et # 18

Monsieur Michel Lefebvre donne avis de motion, dépose un projet de règlement modifiant l'article 4 du règlement n° 113 établissant un service de transport en commun à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier l'horaire des circuits # 11 et # 18 et demande une dispense de lecture.

6280-08-07 Adoption du règlement numéro 114-7 modifiant l'article 3 du règlement numéro 114 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'extérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier le trajet du circuit # 35

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement:

QUE soit et est adopté le règlement n° 114-7 modifiant l'articles 3 du règlement n° 114 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'extérieur du territoire de la Municipalité régionale de comté Les Moulins, afin de modifier le trajet du circuit # 35.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture a été demandée en même temps que l'avis de motion.

ADOPTÉ

6281-08-07 Avis de motion pour modifier le règlement numéro 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de permettre les commerces dans les aires périurbaines

Madame Marie-Josée Beaupré donne avis de motion, dépose un projet de règlement pour modifier le règlement n° 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de permettre les commerces dans les aires périurbaines et demande une dispense de lecture.

6281.1-08-07 Adoption d'une résolution adoptant le projet de règlement numéro 97-18 modifiant le règlement numéro 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de permettre les commerces dans les aires périurbaines

CONSIDÉRANT QUE le règlement n° 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé (SAR) de la MRC Les Moulins est entré en vigueur le 18 décembre 2002;

CONSIDÉRANT QUE le règlement n° 97 a déjà été modifié par les règlements n^{os} 97-1, 97-2, 97-3, 97-4, 97-5, 97-6, 97-7, 97-8, 97-9, 97-11, 97-12, 97-13, 97-14 et 97-15 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins peut modifier le schéma d'aménagement en suivant les dispositions prévues aux articles 48 à 53.12 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 14 août 2007 et, qu'à ce moment, le projet de règlement a été déposé et une dispense de lecture a été demandée;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par madame Micheline Mathieu et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE soit et est adopté le projet de règlement n° 97-18 modifiant le règlement n° 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins et déjà modifié, afin de permettre les commerces dans les aires périurbaines.

QUE soit et est adopté un document indiquant la nature des modifications que la Ville de Mascouche devra apporter à ses plans et règlements d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du règlement n° 97-18 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins.

QUE les documents intitulés: «Projet de règlement n° 97-18 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins» et «Document indiquant la nature des modifications que la Ville de Mascouche devra apporter à sa réglementation d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du règlement n° 97-18 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins» soient et sont annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins demande à la ministre des Affaires municipales et des Régions un avis sur le projet de règlement n° 97-18, conformément aux dispositions de l'article 50 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ADOPTÉ

6282-08-07 Avis de motion pour modifier le règlement numéro 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de réajuster les limites et les dispositions relatives à certains îlots déstructurés en zones agricole permanente

Monsieur Daniel L'Espérance donne avis de motion, dépose un projet de règlement pour modifier le règlement n° 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de réajuster les limites et les dispositions relatives à certains îlots déstructurés en zones agricole permanente et demande une dispense de lecture.

6282.1-08-07 Adoption d'une résolution adoptant le projet de règlement numéro 97-19 modifiant le règlement numéro 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de réajuster les limites et les dispositions relatives à certains îlots déstructurés en zone agricole permanente

CONSIDÉRANT QUE le règlement n° 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé (SAR) de la MRC Les Moulins est entré en vigueur le 18 décembre 2002;

CONSIDÉRANT QUE le règlement n° 97 a déjà été modifié par les règlements n^{os} 97-1, 97-2, 97-3, 97-4, 97-5, 97-6, 97-7, 97-8, 97-9, 97-11, 97-12, 97-13, 97-14 et 97-15 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins peut modifier le schéma d'aménagement en suivant les dispositions prévues aux articles 48 à 53.12 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 14 août 2007 et, qu'à ce moment, le projet de règlement a été déposé et une dispense de lecture a été demandée;

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par madame Micheline Mathieu et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE soit et est adopté le projet de règlement n° 97-19 modifiant le règlement n° 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins et déjà modifié, afin de réajuster les limites et les dispositions relatives à certains îlots déstructurés en zone agricole permanente.

QUE soit et est adopté un document indiquant la nature des modifications que la Ville de Mascouche devra apporter à ses plans et règlements d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du règlement n° 97-19 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins.

QUE les documents intitulés: «Projet de règlement n° 97-19 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins» et «Document indiquant la nature des modifications que la Ville de Mascouche devra apporter à sa réglementation d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du règlement n° 97-19 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins» soient et sont annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins demande à la ministre des Affaires municipales et des Régions un avis sur le projet de règlement n° 97-19, conformément aux dispositions de l'article 50 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ADOPTÉ

6283-08-07

Adoption d'une résolution pour fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation pour les projets de règlements numéros 97-18 et 97-19

CONSIDÉRANT les dispositions contenues à l'article 53.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement:

QUE le conseil tienne une séance de consultation publique relativement aux projets de règlements n^{os} 97-18, 97-19 modifiant le schéma d'aménagement révisé, le mercredi 28

novembre 2007 à 17h45 au bureau de la MRC Les Moulins situé au 148, rue Saint-André à Terrebonne.

ADOPTÉ

6284-08-07 Adoption d'une résolution pour fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation pour les projets de règlements numéros 97-16 et 97-17

CONSIDÉRANT les dispositions contenues à l'article 53.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par madame Denise Cloutier et résolu unanimement:

QUE le conseil tienne une séance de consultation publique relativement aux projets de règlements n^{os} 97-16 et 97-17 modifiant le schéma d'aménagement révisé, le mardi 11 septembre 2007 à 17h45 au bureau de la MRC Les Moulins situé au 148, rue Saint-André à Terrebonne.

ADOPTÉ

6285-08-07 Examen et approbation des règlements de zonage numéros 1001-026, 1001-033, 1001-034, 1001-035, 1001-037, 1001-038, 1001-039, 1001-040 et 1001-041, 1001-042 et 1006-004 de la Ville de Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation les règlements de zonage numéros 1001-026, 1001-033, 1001-034, 1001-035, 1001-037, 1001-038, 1001-039, 1001-040, 1001-041 et 1001-042 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 et le règlement numéro 1006-004 modifiant le règlement sur les usages conditionnels numéro 1006;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par madame Denise Paquette et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC des Moulins ont examiné et approuvé conformes aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire les règlements de zonage numéros 1001-026, 1001-033, 1001-034, 1001-035, 1001-037, 1001-038, 1001-039, 1001-040, 1001-041 et 1001-042 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 et le règlement numéro 1006-004 modifiant le règlement sur les usages conditionnels numéro 1006.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé, conformément aux dispositions de l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉ

6286-08-07 Démission de madame Diane Delorme, préposée au Transport adapté des Moulins et au secrétariat de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE madame Diane Delorme, préposée au Transport adapté des

Moulins et au secrétariat de la MRC Les Moulins, a informé les membres du conseil de sa démission prenant effet le 17 août 2007;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement:

QUE soit et est acceptée la démission de madame Diane Delorme prenant effet le 17 août 2007.

QUE les membres du conseil remercient madame Diane Delorme pour le travail accompli à la MRC des Moulins au cours des dernières années. Les membres du conseil lui souhaitent bonne chance dans ses nouveaux projets.

ADOPTÉ

6287-08-07 Engagement d'une préposée au Transport adapté des Moulins et au secrétariat de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT la démission de madame Diane Delorme du poste de préposée au Transport adapté des Moulins et au secrétariat de la MRC Les Moulins ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'engager une préposée au Transport adapté et au secrétariat, à raison de trente-quatre (34) heures par semaine;

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement:

QUE madame Annie-Claude Gravel soit et est engagée au poste de préposée au Transport adapté et au secrétariat à compter du 4 septembre 2007, assorti d'une période de probation de neuf (9) mois. Son salaire annuel est fixé à l'échelon 1 de la grille salariale, soit 31 715,00\$. Par la suite, l'employée avancera d'un échelon après une période de deux (2) ans. Le document intitulé «Conditions de travail et avantages sociaux» fait partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ

6288-08-07 Marathon de l'emploi de Lanaudière – 7^e édition

CONSIDÉRANT QUE les cinq carrefours jeunesse-emploi de Lanaudière préparent la septième édition du Marathon de l'emploi le 25 septembre 2007;

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par madame Denise Cloutier et résolu unanimement:

QUE le conseil de la MRC accepte de contribuer au financement de l'édition 2007 du Marathon de l'emploi pour une somme de cinq cents dollars (500,00\$).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2007-057 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 500,00\$, poste budgétaire 2190-341 «Administration - Publicité, information», soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

Nomination de deux agriculteurs à titre de représentants des agriculteurs, au Comité consultatif agricole (CCA)

Le directeur général dépose une lettre, datée du 27 mars 2007, adressée au Syndicat des producteurs agricoles Laurentien (UPA) concernant la nomination de représentants des agriculteurs au Comité consultatif agricole (CCA) ainsi que les réponses dudit syndicat à la lettre de la MRC.

6289-08-07 Dépôt du procès-verbal de la rencontre du comité consultatif agricole tenue le 9 août 2007

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement:

QUE le procès-verbal du comité consultatif agricole tenue le 9 août 2007 soit et est accepté pour dépôt.

ADOPTÉ

6290-08-07 Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois

CONSIDÉRANT QUE la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois a été mise sur pied en juin 2006;

CONSIDÉRANT QUE son mandat est de faire un état de situation sur les enjeux et les défis, examiner l'efficacité des interventions publiques, établir un diagnostic et formuler des recommandations en tenant compte de la compétitivité et des revenus agricoles, des attentes sociétales et de la mise en valeur des potentiels régionaux;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins trouve important de déposer un mémoire;

CONSIDÉRANT QUE des précisions ont été ajoutées au mémoire présenté au conseil lors de la séance d'avril 2007;

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte le nouveau mémoire préparé en collaboration avec les membres du Comité consultatif agricole.

QUE le mémoire soit transmis à monsieur Jean Pronovost, président de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois.

ADOPTÉ

Refonte du schéma d'aménagement et de développement révisé

L'aménagiste fait rapport aux membres du conseil de l'état d'avancement de la refonte en se basant sur les discussions des rencontres du comité d'urbanisme régional (CUR) tenues les 5 juillet, 20 juillet et 3 août 2007 et du comité administratif le 10 juillet 2007.

Gestion des cours d'eau

Le directeur général et secrétaire-trésorier fait le point dans ce dossier et informe les membres du conseil qu'une rencontre avec les fonctionnaires des villes de Mascouche et Terrebonne se tiendra le 29 août prochain concernant un projet de règlement et un projet d'entente sur la gestion des cours d'eau, préparés par Me Jean-Pierre St-Amour.

Rivière Mascouche – Glissement de terrain au 3513, Jean-Talon à Mascouche

Le directeur général et secrétaire-trésorier résume les discussions tenues lors des différentes rencontres concernant ce dossier et informe les membres du conseil des travaux et des frais supplémentaires dans ce dossier.

Rapport du Groupe Gauthier Biancamano Bolduc sur l'identification des espaces disponibles à l'intérieur de la zone blanche et l'évaluation du potentiel d'accueil des municipalités de la CMM

L'aménagiste fait le point dans ce dossier et informe les membres du conseil des discussions tenues lors des rencontres du comité d'urbanisme régional (CUR) tenues les 5 juillet, 20 juillet et 3 août 2007.

Conseil de la culture de Lanaudière

Madame Marie-Josée Beaupré informe les membres du conseil que la prochaine rencontre se tiendra le 5 septembre 2007.

Projet Hexagone

Madame Marie-Josée Beaupré informe les membres du conseil des prochaines activités dont la conférence de presse le 3 octobre prochain dans le cadre du lancement du projet hexagone.

Comité de vigilance - BFI Usine de triage Lachenaie ltée

Le directeur général dépose le compte rendu de la rencontre du 19 juin 2007.

Communauté métropolitaine de Montréal

Ce point est reporté.

Conférence régionale des élus de Lanaudière

Ce point est reporté.

Conseil régional de transport de Lanaudière

Monsieur Jean-Luc Labrecque informe les membres du conseil des discussions tenues lors des rencontres du 20 juin et 23 juillet 2007 du CRT.

6291-08-07 Rapport du Comité d'aménagement

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement:

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du Comité d'aménagement soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

6292-08-07 Plan d'amélioration des services de transport 2007-2012

CONSIDÉRANT QUE le 16 juin 2006, le premier ministre et le ministre des Transport du Québec rendaient publique la politique québécoise du transport collectif;

CONSIDÉRANT QUE le 14 février 2007, le programme d'aide gouvernementale à l'amélioration des services en transport en commun a été adopté par le Conseil des ministres;

CONSIDÉRANT QUE le 6 juin 2007, le ministre des Ressources naturelles et de la Faune a approuvé les modalités de financement du plan d'action 2006-2007 sur les changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE pour bénéficier des sommes disponibles, il est nécessaire de présenter un plan d'amélioration des services;

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC soumette au CRT de Lanaudière son plan d'amélioration des services pour la période 2007-2012.

QUE demande soit et est faite au CRT à adopter le plan régional d'amélioration des services (2007-2012) et d'en faire parvenir deux (2) copies à la direction territoriale de Laval d'ici le 31 août 2007.

ADOPTÉ

Période de questions

Une période de questions est mise à la disposition du public à compter de 20 h 30. Monsieur Jacques Caron, citoyen de l'Île Saint-Jean à Terrebonne, questionne le conseil relativement aux circuits # 19 et # 35, aux espaces de stationnement du terminus de Terrebonne, à l'acquisition des appareils de vente et perception, aux type de wagons du futur train de banlieue et demande si le transporteur pour le transport adapté sera le même après la signature du nouveau contrat. Également, il propose l'installation d'une traverse piétonnière afin de sécuriser l'accès aux autobus au terminus de Terrebonne.

6293-08-07 Clôture de la séance

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par madame Micheline Mathieu et résolu unanimement:

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

Jean-Luc Labrecque, président

Daniel Pilon, directeur général et
secrétaire-trésorier